



La réforme de la politique qualité de l'UE et la stratégie de l'AREPO

Joan GENE

Président de l'AREPO

arepo@aquitaine.fr



L'AREPO, Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Créée à Bordeaux sur une initiative de la Région Aquitaine en mai 2004

Deux collèges : collectivités / professionnels

Défendre la notion de produits d'origine dans un contexte économique de mondialisation des échanges et dans un environnement fragilisé

Présidée pour 3 ans par la Catalogne (2007 – 2010) qui a succédé à l'Aquitaine

28 régions membres sur les 461 européennes qui réunissent les territoires de production de plus de 39 % des IG de l'UE (315/811) :

Allemagne : Land de Hesse, Saxe-Anhalt

Espagne : Andalousie, Castilla la Mancha, Castilla y Leon, Catalogne, Euskadi, Extramadure, Navarre

France : Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Rhône-Alpes

Italie : Emilie-Romagne, Ombrie, Piémont, Toscane, Val d'Aoste, Vénétie, Lombardie

Portugal : Açores



L'AREPO, Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Trois commissions de travail: communication / technique / agriculture biologique

Expert auprès de la commission européenne dans le Comité consultatif de la DG Agri

Interlocuteur reconnu :

- **de la Commissaire et de ses collaborateurs,**
- **des parlementaires,**
- **des services de la commission,**
- **des présidences semestrielles**



Le processus de réforme engagé par la Commission européenne

La réforme de 2006 et 2007

- **Sur les IGP et AOP** : passage du Règlement CE 2081 – 92 au Règlement CE 510 – 2006 pour répondre dans l'urgence au panel de l'OMC
 - Clarifier les textes
 - Reconnaître les IGP et AOP des pays tiers
 - Pas de réflexion de fond, des questions laissées en suspens

- **sur la STG** : passage du Règlement CE 2082 – 92 au Règlement CE 509 – 2006 : Un toilettage pour clarifier les textes (STG / AS)

- **Sur l'Agriculture Biologique** : Règlement CE 2091 – 92 modifié par le Règlement CE 834 - 2007 pour clarifier les textes et harmoniser leur application entre les Etats membres



Le Livre vert (document de consultation) de octobre à décembre 2008

- **Le constat**

- **Des consommateurs qui acceptent de payer plus de qualité mais qui exigent toujours plus**
- **Des agriculteurs qui produisent dans un cadre toujours plus contraignant**
- **Des obstacles dans la communication entre les producteurs et les consommateurs**



Le Livre vert (document de consultation) de octobre à décembre 2008

Les enjeux selon la commissaire

- **promouvoir la qualité de l'agriculture UE et ses contraintes sur les marchés intérieurs et extérieurs**
- **maîtriser les contraintes administratives par le principe de la « bonne réglementation » : claire, simple et efficace**
- **sortir des négociations à l'OMC en maîtrisant l'expansion du système des IG**

Les 3 parties du Livre vert

- **Les normes**
- **Le système qualité (IGP, AOP, STG, Agriculture biologique)**
- **Les certifications privées**



Position de l'AREPO sur le livre vert

- **Souhait d'un renforcement du caractère européen de la politique des signes de qualité (renforcement dans la PAC, harmonisation)**
- **Attente d'une promotion large des logos européens IGP et AOP auprès du consommateur européen (budget spécifique et significatif)**
- **Demande d'une meilleure protection des IG à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE (ex-officio, registre multilatéral)**
- **Préconisation du renforcement du rôle des consortiums en matière de régulation de la production et d'utilisation comme ingrédient**
- **L'AREPO n'est pas opposée à l'indication de la provenance des matières premières pour les produits non certifiés à deux conditions : éviter la confusion avec l'origine / seulement provenance UE ou hors UE**
- **L'AREPO a pu déposer des amendements au rapport du Parlement européen (rapporteuse : Madame Maria PETRE, Roumanie)**



La Conférence internationale de Prague en mars 2009

Consensus :

- **Les systèmes existants fonctionnent, remplissent leur rôle, et il faut les maintenir en les améliorant**

Conviction commune :

- **La protection des IG doit être renforcée et le système doit rester européen.**
- **Il faut avoir de l'unité dans la diversité. C'est l'objet de l'UE. Il faut maintenir les traditions et augmenter le potentiel sur le marché mondial.**



La Conférence internationale de Prague en mars 2009

Mais des évolutions ont été demandées :

- Il faut améliorer l'information sur la provenance au niveau des pays membres ou de l'UE.
- Il faut trouver un équilibre sur la question polémique des normes commerciales (autorégulation).
- Il faut trouver des solutions sur les IG utilisées comme ingrédients.
- Il faut revoir mais conserver la STG notamment à la demande des nouveaux états membres.
- Une agence n'est pas nécessaire pour la gestion de l'origine.



Position de l'AREPO à Prague

- **L'AREPO a été invitée par la présidence tchèque à animer la table ronde sur la seconde partie du Livre vert : le système qualité UE**
- **L'AREPO, ainsi que l'AREV, ont pu exprimer leurs points de vue à la tribune**
- **L'AREPO a donc renouvelé son soutien au système existant des IGP et des AOP**



La communication de la Commission le 27 mai

La commission écrit sa communication vers le Conseil, le Parlement et le Comité Economique et social

Le premier projet est connu :

Sur les normes

- Pas de logo « conforme aux exigences UE »
- Se limiter à quelques normes générales, favoriser l'autorégulation, développer les normes internationales
- Indiquer le pays de production pour les produits agricoles non transformés



La communication de la Commission le 27 mai

Sur les signes de qualité, de nombreuses pistes de travail :

- **Réflexion sur la fusion des systèmes IGP et AOP**
- **Réflexion sur différents niveaux de protection et principalement une meilleure protection pour les produits à forte notoriété (exportation)**
- **De nombreuses questions sur l'articulation Droit de la Propriété intellectuelle – droit des IG, sur les termes génériques, sur les IG comme ingrédients...**
- **Possibilité d'introduire des critères de développement durable**
- **Améliorer la protection internationale (OMC, accords bilatéraux, reconnaissance des IG des pays tiers)**
- **Enfin, améliorer encore les délais d'enregistrement**



La communication de la Commission le 27 mai

Sur l'agriculture biologique

- Création d'un nouveau logo UE
- Travail sur la reconnaissance internationale des définitions européennes

Sur la STG

- Supprimer la STG (malgré l'intérêt des partis intéressés) et réserver le terme « produit traditionnel »

Globalement, définir un cadre et des lignes directrices pour les certifications privées et publiques afin de rendre le système plus lisible



Stratégie de l'AREPO

- **Ecrire et diffuser une contribution sur la communication**
- **Ecrire et diffuser une déclaration politique sur l'agriculture de qualité avec les autres réseaux tels que AREV, AREFLH et GMO Free**
- **Participer aux réunions du comité consultatif de la DG AGRI. Le comité consultatif qualité va jouer un rôle central dans les réflexions de la Commission**
- **Rencontrer en octobre les nouveaux parlementaires et le nouveau commissaire**
- **Faire un lobbying pour obtenir des comités de travail sur l'agriculture de qualité au Parlement et au Comité des Régions**



L'AREPO, Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Merci de votre attention et de votre invitation

A partir de juin 2009 : www.arepoquality.eu

Contacts:

Joan GENE - Président

Laurent GOMEZ - Secrétaire général de l'AREPO

Conseil régional d'Aquitaine

14, rue François-de-Sourdis

33 077 Bordeaux Cedex

+ 33 6 10 13 11 89

E-mail : arepo@aquitaine.fr

